

ENCART DE « AVRYZOOM MAI 2015 »

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 MAI 2015 CONCERNANT LES COMPTES 2014

Présentation des comptes 2014 - Commentaires

La présentation des comptes 2014 se réfère au budget 2014 adopté par l'Assemblée communale en date du 18 décembre 2013.

Elle comporte les documents suivants:

- Commentaires
- Compte de fonctionnement 2014
- Compte d'investissements 2014
- Bilan au 31.12.2014
- Rapport de l'organe de révision, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

Annexes:

- Tableau des crédits d'investissement votés, en cours de réalisation, terminés ou abandonnés
- Amortissements obligatoires 2014
- Amortissements supplémentaires 2014
- Situation financière au 31.12.2014
- Engagements conditionnels hors bilan au 31.12.2014.

Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 2014 se résume comme suit :

Revenus	CHF 10'697'695.55
Charges	<u>CHF 10'525'450.73</u>
Excédent de revenus	CHF 172'244.82

Le budget 2014 prévoyait un bénéfice de CHF 221'518.25.

Certains postes de charges et de produits 2014 présentent des différences par rapport au budget.

En voici les principales variations :

0. ADMINISTRATION

(Charges +1'630.12; Revenus + 38'332.15)

010. Administration

(Charges -9'812.55)

Le compte 010.318.07 - Frais d'étude de fusion (- CHF 5'637.05) a fait l'objet d'un transitoire et de quelques écritures et le solde est passé sur un 2^{ème} compte ouvert lors du budget (020.352.06) – Participation frais d'études de fusion pour CHF 4'962.65.

020. Administration générale

(Charges +11'442.67; Revenus +38'332.15)

Les frais de procédure et avis de droit, compte 020.318.04 avaient été estimés à CHF 5'000.— alors que les coûts réels ont été de CHF 34'453.60 en raison de procédures extraordinaires. Quant au compte 020.436.02 – Remboursements d'assurances et de tiers, un montant de CHF 40'883.85 a été comptabilisé.

1. ORDRE PUBLIC

(Charges +28'612.91; Revenus +50'253.68)

100. Etat civil et tutelle

(Charges -7'589.07)

Les charges ont été inférieures de CHF 7'589.07, soit CHF 34'890.03 au lieu de CHF 42'480.00 annoncés.

105. Service officiel des curatelles Sarine-Ouest

(Charges et Revenus +56'473.95)

Les comptes de ce service s'équilibrent toujours au niveau des charges et des revenus, les participations des communes-membres étant des charges liées. Notre propre participation à ce service se retrouve dans le compte 100.352.00.

140. Police du feu

(Charges -12'528.42; Revenus +1'296.83)

La diminution des charges est due principalement à des achats de matériels inférieurs à ce qui avait été prévu ainsi qu'en raison de taxes d'exemption supplémentaires de CHF 3'705.08 perçues.

150. Militaire

(Charges +1'556.85; Revenus 0)

Les frais d'entretien du stand de tir a fait l'objet d'une facture de CHF 1'633.60 à la commune de Matran pour sa part, mais sur l'exercice 2015.

173. ORCOC

(Charges et Revenus -2'817.10)

Les comptes de cette organisation s'équilibrent toujours au niveau des charges et des revenus, les participations des communes-membres étant des charges liées. Notre propre participation à cette organisation se retrouve dans le compte 172.352.00. La diminution des coûts de cette organisation a fait diminuer notre propre participation (-CHF 84.20).

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

(Charges +47'776.67; Revenus +14'263.60)

200. Ecole enfantine

(Charges -5'276.70)

La participation liée aux dépenses cantonales a été inférieure au budget de CHF 5'276.70.

210. Cycle scolaire obligatoire

(Charges -50'377.45; Revenus +15'113.20)

Les achats de fournitures scolaires (compte 210.310.00) ont été finalement inférieurs à ce qui avait été budgété (-CHF 8'821.55).

Les charges liées au cycle d'orientation (210.352.01) ont été inférieurs aux montants budgétés (-CHF 42'339.00) liées à des taux d'intérêts plus favorables que prévus.

A noter que les dépenses liées aux activités éducatives ludiques, culturelles et sportives (compte 210.310.03) ont été finalement inférieures de CHF 1'005.80 au montant budgété.

Il est constaté une augmentation de la contribution de la commune aux camps scolaires (compte 210.366.00) pour CHF 5'133.90 mais la participation aux camps et courses scolaires des parents (compte n° 210.433.00) a été augmenté dû au transfert d'un compte épargne géré jusqu'alors séparément (+CHF 15'409.15).

220. Ecoles spécialisées

(Charges – 39'668.70)

Notre participation aux subventions cantonales pour les écoles spécialisées ainsi qu'aux services de logopédie et de psychomotricité a été inférieure au budget annoncé.

230. Formation professionnelle

(Charges -6'271.90)

La charge liée a diminué de CHF 6'271.90 par rapport au budget annoncé mais également par rapport aux comptes 2013.

290. Administration scolaire

(Charges +149'371.42; Revenus – 849.60)

Les charges salariales sont augmentées de plus de CHF 5'000.– en raison d'une nouvelle répartition des taux d'occupation des employés communaux.

L'entretien des bâtiments (compte n° 290.314.00) avait été budgétisé à CHF 30'000.- alors que seul CHF 9'794.50 de travaux ont été réalisés.

A noter que les frais d'électricité, de chauffage et d'eau (compte n° 290.312.00) sont inférieurs de CHF 10'662.20 et ceux pour l'entretien des photocopieurs (compte 290.315.01) de CHF 5'496.85.

3. CULTURE ET LOISIRS

(Charges +5'135.60; Revenus +2'158.40)

300. Culture

(Charges -4'975.75; Revenus - 590.00)

Notre participation au frais du conservatoire (compte n° 300.351.00) était déjà en augmentation en 2013 de CHF 4'162.15 en raison de l'augmentation de l'offre des cours. Elle reste en augmentation en 2014 de CHF 11'505.25 par rapport au budget annoncé.

Les dons aux sociétés à but culturel (compte n° 300.365.00) sont passés de CHF 22'550.- dans les comptes 2013 à CHF 16'634.00 en 2014. Notre participation aux manifestations culturelles (compte n° 300.365.01) est également passée de CHF 21'921.15 en 2013 à CHF 13'938.10 en 2014.

301. Bibliothèque régionale d'Avry (BRA)

(Charges et Revenus +759.45)

La comptabilité de la BRA est équilibrée, avec une attribution à la réserve de CHF 8629.50 sur la réserve (compte n° 301.380.00). Pour comparaison, les charges des comptes 2013 étaient de CHF 133'101.41 alors qu'elles sont de CHF 156'407.85 en 2014.

330. Bancs publics et chemins pédestres

(Charges +4'144.90; Revenus + 3'732.05)

La participation cantonale pour l'entretien de l'étang de Rosé (compte n° 330.436.01) de CHF 7'232.05, soit supérieure de CHF 3'732.05 au budget, car c'est le montant effectif des travaux réalisés qui est remboursé.

340. Sport

(Charges +3'123.35)

Les achats pour les installations sportives (compte n° 340.311.00) sont inférieurs au budget annoncé de CHF 3'510.55. Par contre, la location du terrain de football pour les années 2013 et 2014 (compte n° 340.316.00) est passée sur les comptes 2014, soit une charge supplémentaire sur l'exercice de CHF 2'359.20.

Le compte 340.316.01 relatif à la location de la halle de gym du CO est de CHF 2'471.75 supérieur au budget. Toutefois, le montant des locations de CHF 12'471.75 en 2014 est stable par rapport à 2013.

350. Vacances et loisirs

(Charges +352.60; Revenus – 1'433.25)

A noter que tous les comptes sont restés dans l'ordre de grandeur des montants budgétés.

351. Centre de loisirs

(Charges +1'731.05; Revenus -309.85)

Le nouveau compte, le 351.309.00 – Formation du personnel, a été ouvert pour y affecter les frais relatifs aux cours obligatoires des chauffeurs de bus pour CHF 1'370.–.

4. SANTE

(Charges – 131'798.40; Revenus – 7'143.45)

La majeure partie de cette rubrique sont des charges liées.

Un montant de CHF 10'156.45 avait été communiqué pour notre participation à la transformation de l'hôpital (Bertigny III, compte n° 400.351.02), mais il n'a pas été facturé et ne le sera plus

Quant à notre participation aux ambulances (compte n° 400.352.01), elle a été inférieure de CHF 6'864.00 au budget annoncé.

A noter que la participation à la subvention cantonale des soins spécialisés (compte n° 410.351.00; + CHF 3'353.50) et celles pour le home médicalisé de la Sarine (compte n° 410.352.00) et pour les frais financiers des homes (compte n° 410.352.01) sont inférieurs aux prévisions de CHF 98'595.60.

Les indemnités forfaitaires (compte n° 440.352.02) sont supérieures de CHF 6'102.00 au budget prévu, contrairement à notre part sur les soins et l'aide familiale à domicile (compte 440.365.00) qui est inférieure de CHF 16'415.00.

Le compte 440.352.03 relatif à la participation à la permanence médicale de la Sarine, soit CHF 6'700.00 n'est pas actif depuis 2013 déjà.

5. AFFAIRES SOCIALES

(Charges +71'710.35; Revenus +11'971.55)

540. Structures d'accueil de la petite enfance

(Charges +25'962.35)

Le compte 540.365.00 relatif à nos participations pour les crèches est en augmentation de CHF 27'597.70 pour un total de CHF 75'597.70.

Notre participation pour les mamans de jour (compte n° 540.365.01) est, par contre, en diminution de CHF 1'635.35.

541. Accueil extrascolaire

(Charges +27'729.70, Revenu + 6'217.85)

L'augmentation des prestations de l'accueil extrascolaire et du nombre d'enfants fréquentant cette structure explique les charges supplémentaires liées au personnel (compte n° 541.301.00) de CHF 20'049.50 et des frais d'accueil de CHF 4'518.55 (compte n° 541.365.02). Nous pouvons constater une augmentation des produits (compte n° 541.433.01) de CHF 2'180.20 et des subventions (compte n° 541.460.00) de CHF 2'885.15.

En 2014, les charges de l'AES représentent un montant de CHF 168'386.50 pour CHF 112'354.85 de revenus.

542. Ecole maternelle

(Charges +2'183.80, Revenu + 1'318.90)

Le compte salaire (542.301.00) montre un coût de CHF 48'185.00 en 2014, soit une augmentation de CHF 2'535.00. Par contre, le compte 542.433.00 – Ecolages, inscriptions école maternelle, est en augmentation de CHF 1'130.00.

En 2014, les charges de l'école maternelle représentent un montant de CHF 67'278.80 pour CHF 19'946.90 de revenus.

550. Invalidité

(Charges – 8'445.35)

Notre participation aux charges liées pour les institutions pour handicapées a été inférieure au montant annoncé lors du budget.

560. Habitations à loyers modérés

(Charges +5'211.50)

Notre participation à la résidence de l'Arney à Matran a été de CHF 16'211.50, donc supérieur au budget annoncé et à notre participation 2013 qui était de CHF 11'169.90.

580. Aide sociale

(Charges + 19'068.35; Revenus + 4'434.80)

Notre participation aux charges liées pour le service intercommunal de l'aide sociale (compte n° 580.352.01, CHF 148'434.00) est toujours en augmentation par rapport à 2013 (CHF 131'535.50, tout comme notre participation aux frais du service d'aide sociale du district (compte n° 580.351.07) qui est passée de CHF 85'765.95 en 2013 à CHF 189'483.55 en 2014, toutefois, selon le budget, il s'agit d'une augmentation de CHF 24'543.55

Malgré un budget de CHF 7'750.00 au compte 580.365.01 - Dons aux institutions à caractère social, seul un montant total de CHF 5'200.- a été octroyé.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

(Charges +18'382.79; Revenus +15'120.25)

620. Routes communales et génie-civil

(Charges +21'961.74; Revenus – 3'803.85)

Comme expliqué dans le dicastère « enseignement et formation », une nouvelle répartition des salaires des employés communaux a été décidée. Cela a engendré, pour les salaires du personnel édilitaire, une diminution de CHF 13'217.50

Le compte 620.312.00 relatif aux frais d'éclairage public est supérieur au budget de CHF 8'766.90, tout comme le compte 620.314.00 concernant l'entretien des routes, des places, de la signalisation et de la sécurité qui est supérieur au budget de CHF 33'105.94, qui comprend la réfection de la route d'Onnens.

Par contre, le compte 620.314.01 relatif au déblaiement, sablage et protection hivernale est inférieur de CHF 14'386.55, tout comme le compte 620.314.03 concernant l'étude des zones 30 km/h. qui a été utilisé à raison de CHF 401.85 alors que nous avons prévu au budget un montant de CHF 10'000.-, c'est en raison d'un crédit voté en mai 2014 que les frais ont été affectés aux comptes d'investissement.

Au compte 620.314.04 – Reprise de routes au domaine public, nous n'avons utilisé que CHF 3'550.— sur les CHF 10'000.- budgétisés.

Nous pouvons relever également l'augmentation liée à l'entretien des véhicules et des machines (compte n° 620.315.00) de CHF 10'884.20, ainsi que CHF 2'774.60 d'augmentation au compte 620.318.00 concernant les assurances des véhicules et haltes de bus.

Nous avons également imputé les intérêts des dettes concernant le chapitre des routes sur le compte 620.390.00 pour CHF 9'678.-.

Les coûts de notre participation au programme Cité de l'énergie (compte n° 620.312.02) ont été inférieurs de CHF 2'581.25 au montant budgété, puisqu'une facture d'honoraires donnant droit à des subventions a été directement payée par le canton. La subvention y relative manque dans le compte 620.436.01 - Subvention Cité de l'énergie, explique le montant négatif. Nous avons effectivement prévu un actif transitoire pour un montant de subvention à recevoir estimé à CHF 9'350.-, et ce n'est qu'un montant de CHF 6'800.- que nous avons reçu en 2014.

650. Transports publics

(Charges -3'578.95; Revenus +18'924.10)

A relever que, même si les ventes des abonnements CFF sont en augmentation, ils ne couvrent pas les coûts d'achats. Les ventes (compte n° 650.434.00) sont de CHF 61'385.-, soit CHF 4'385.- de plus que prévu au budget, et CHF 5'475.- de plus qu'en 2013.

Notre participation aux abonnements Frimobil (compte n° 650.318.01) pour les jeunes de moins de 25 ans est également supérieure au budget de CHF 1'957.40.

Les recettes du P+R de Rosé (compte n° 650.436.03; +1'496.00 CHF) sont en augmentation et supérieures au budget.

A noter que la participation liée aux indemnités d'exploitation cantonale (compte n° 650.351.00) est inférieure au montant annoncé lors du budget pour CHF 3'789.30, alors que le coût concernant la communauté des transports de l'Agglo (compte n° 650.352.00) est supérieur de CHF 4'656.85. Le compte « Administration du domaine de la mobilité de l'Agglo – 650.352.03 » est lui inférieur de CHF 5'798.70.

7. PROTECTION – AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT

(Charges -63'318.11; Revenus -65'870.34)

700. Approvisionnement en eau

(Charges et Revenus -24'382.05)

Le compte d'approvisionnement en eau est équilibré après prélèvement sur la réserve de CHF 18'349.40 (compte n° 700.480.00) alors qu'un montant de CHF 25'320.- avait été prévu au budget pour une attribution à la réserve.

A noter que les achats d'eau (compte n° 700.312.00) sont inférieurs de CHF 10'250.- par rapport au budget. Par contre, l'entretien et la rénovation des installations (compte n° 700.314.00) a coûté CHF 5'619.75 de plus que budgété, tout comme la protection et la maintenance du captage de la Sonnaz (compte n° 700.314.01) pour plus de CHF 6'404.50.

Enfin, les ventes d'eaux (compte n° 700.435.00) CHF 291'026.25 ont été largement inférieures au budget (-CHF 43'973.75), mais proches du montant des ventes 2013.

710. Protection des eaux

(Charges et Revenus - 44'217.05)

Le compte de protection des eaux est équilibré après attribution à la réserve de CHF 157'824.62 (compte n° 710.380.00).

Les taxes d'épuration perçues (compte n° 710.434.00) sont inférieures au budget, mais supérieures aux taxes perçues en 2013.

La mise à jour du cadastre souterrain (compte n° 710.314.03) n'a pas pu se faire au même rythme que prévu lors de l'élaboration du budget, soit un montant inférieur de CHF 7'000.-.

A noter que les frais d'entretien et de rénovation des installations (compte n° 710.314.00) ont été inférieurs de CHF 15'616.10 au montant budgété, ainsi que les charges liées aux STEP de Villars-sur-Glâne (compte n° 710.352.00) pour CHF 4'721.82 et de Pensier (compte n° 710.352.01) pour CHF 5'863.35.

720. Ordures ménagères

(Charges +17'285.39; Revenus -9'520.28)

La différence au niveau des salaires (compte n° 720.301.00) + CHF 7'331.60 provient de la répartition des taux d'occupation du personnel édilitaire.

A noter que les frais de traitement des déchets verts (compte n° 720.318.04) sont inférieurs au budget pour un montant de CHF 1'500.- mais également inférieurs à ceux de 2013 (- CHF 4'763.70). Par contre, les charges liées de frais de ramassage et de décharge (compte n° 720.318.00; sont supérieures au budget de CHF 2'945.05.

Quant aux taxes au sac, elles sont en diminution (compte n° 720.434.03) de CHF 13'931.23 par rapport au budget et de CHF 5'107.53 par rapport à 2013.

Enfin, les ristournes sur les verres sont comptabilisées dans le compte (n° 720.435.02) et s'élèvent pour 2013 à CHF 4'923.70, soit proches de 2013.

740. Cimetière

(Charges -16'129.30; Revenus -20.90)

A noter que la participation aux frais d'entretien de la morgue n'est plus séparée de la participation aux frais d'entretien du cimetière, ce qui explique la différence dans le compte n° 740.314.01 (-2'000.00 CHF) qui ne sera plus utilisé à l'avenir.

Des frais d'entretien du cimetière (compte n° 740.314.00) avaient été estimés pour CHF 20'000.— alors que, finalement, c'est un coût de CHF 6'065.25 qui a été nécessaire.

750. Correction des eaux et endiguements

(Charges +8'514.50; Revenus +3'577.39)

L'augmentation des charges s'explique par le fait que le coût de l'étude de revitalisation de la plaine de Seedorf (compte n° 750.352.00) ont été supérieures aux montants budgétés pour CHF 10'704.50.

D'autre part, la subvention de CHF 17'500.- qui a été budgétée n'a pas encore été versée puisqu'elle sera payée qu'après la réalisation des mesures (compte n° 750.461.01)

790. Aménagement du territoire

(Charges -3'889.60; Revenus +8'692.55)

Il n'y a pas eu d'honoraires des urbanistes (compte n° 790.318.00) et par conséquent, le montant prévu de CHF 2'500.00 CHF, n'a pas été utilisé.

A noter que le montant des autorisations de construire facturées (compte n° 790.431.00) a été sous-estimé lors de l'élaboration du budget. Il atteint un montant de CHF 18'760.- au lieu de CHF 10'000.- escomptés.

8. ECONOMIE

(Charges -2'873.40; Revenus -171.00)

En dehors de la promotion locale (compte n° 840.352.01) où un transitoire de CHF 2'500.- avait été comptabilisé alors qu'un coût de CHF 1'990.30 a été constitué avec une différence positive de CHF

1'593.10 pour l'année 2014 qui se rajoute, tous les comptes sont relatifs à des charges liées qui sont restées stables par rapport au budget.

9. FINANCES ET IMPÔTS

(Charges +1'261'339.05; Revenus +1'128'409.31)

900. Impôts

(Charges +3'029.31; Revenus +691'004.75)

Les recettes estimées des impôts 2014 des personnes physiques (compte n° 900.400.05; + CHF 153'433.00.- CHF; compte n° 900.400.06; + CHF 4'513.-) et morales (compte n° 900.401.02; + CHF 132'949.40; compte n° 900.401.03; + CHF 289.35) ont été adaptées selon l'estimation fournie par le canton et les provisions qui avaient été estimées.

Les années 2012 et antérieures peuvent être considérées comme entièrement taxées et facturées. Depuis 2013, nous actualisons l'estimation des impôts des années précédentes encore à encaisser, basée sur les impôts déjà encaissés et sur le solde non encaissé actualisée selon l'estimation du canton. Cette façon de faire a pour but de lisser les provisions d'année en année pour tenter d'éviter autant que possible des pertes ou des bénéfices extraordinaires importants une fois les impôts effectivement encaissés. Les provisions pour les années antérieures ont été revues à la hausse en ce qui concerne les impôts sur le revenu (compte n° 900.400.00 ; + CHF 555'883.10) et sur la fortune (compte n° 900.400.01 ; + CHF 80'272.20) des personnes physiques ainsi que les impôts sur le capital des personnes morales (compte 900.401.01 ; + CHF 55'582.50). La provision sur le bénéfice des personnes morales a quant à elle été revue à la baisse (compte 900.401.00 ; - CHF 73'387.10), tout comme l'estimation pour l'année en cours (compte 900.401.02 ; - CHF 243'488.--).

A noter que les impôts prélevés à la source (compte n° 900.400.02) ont été supérieurs au montant budgétés pour CHF 21'098.35, mais que le montant perçu reste stable par rapport à 2013.

Les impôts dits conjoncturels (impôts sur les prestations en capital, impôts sur les mutations, impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations) varient chaque année vers le haut ou vers le bas par rapport aux montants budgétés, mais contre, globalement, les revenus sont stables par rapport à 2013.

Le compte 900.402.03 – Contributions immobilières année courante est en dépassement de CHF 170'032.80 en raison d'un contrôle général de cette facturation qui a conduit à des rectificatifs et factures complémentaires.

940. Capitaux et emprunts

(Charges +58'054.40; Revenus +214'861.01)

En 2014, la commune a procédé à des amortissements obligatoires pour un montant total de CHF 150'267.95 (compte n° 940.330.00). Ces amortissements sont ceux pratiqués selon la Loi sur les communes et calculés par le Service des communes en fonction des autorisations d'emprunt et de la fin des travaux d'investissements, soit CHF 57'883.95 de plus de budgété.

942. Immeubles

(Charges -3'331.85; Revenus +1'180.81)

Les frais d'électricité et de chauffage du bâtiment du feu et de l'édilité ont été inférieurs au budget prévu pour CHF 2'859.50.

Lors de l'établissement du budget, les frais d'entretien de la maison communale (compte n° 942.314.01) avait été estimé à CHF 15'000.- alors que des travaux ont été réalisés pour CHF 20'742.40, en outre pour la réfection du pavage devant la maison communale et le changement des placets des chaises au salon Vesdun. Idem pour l'entretien de la Chapelle où un montant de CHF 1'000.— avait été prévu alors que des travaux pour CHF 7'597.05 ont été réalisés, entre autre pour la révision des cloches.

943. Auberge Avry-Rosé

(Charges +23'364.65; Revenus -4'335.00)

Les frais d'entretien de notre auberge (compte n° 943.314.00) ont été supérieurs au montant budgété pour CHF 23'225.40. Des travaux de carrelage, menuiserie et peinture ont été réalisés pour rafraîchir l'auberge ainsi que la remise en état du système d'alarme.

99. Clôture

(Charges +1'173'558.84; Revenus +225'697.74)

En plus des amortissements obligatoires, il a été décidé de procéder à fin 2014 à des amortissements supplémentaires aux taux usuels pour un total de CHF 1'056'795.10 (comptes n° 990.332.00) ainsi qu'à des amortissements par prélèvement sur les réserves constituées pour un montant de CHF 127'763.74.

COMPTE D'INVESTISSEMENT

Le compte d'investissement se résume comme suit :

Dépenses d'investissement totales	CHF	6'303'221.35
Recettes d'investissement totales	<u>CHF</u>	<u>309'961.71</u>
Investissements nets	CHF	5'993'259.64

Le budget 2014 prévoyait un montant d'investissements nets de CHF 9'553'597.00.

Le tableau des crédits annexé énumère la situation des crédits d'investissement au 31 décembre 2014.

Aux coûts liés à la construction de la nouvelle école, des aménagements routiers et de canalisations viennent se rajouter.

SITUATION FINANCIERE

Au 31 décembre 2014 la situation financière présente une dette de CHF 11'378'746.10 contre CHF 5'903'555.58 au 31 décembre 2013. L'augmentation de la dette s'explique en particulier avec la réalisation de la nouvelle école.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements conditionnels hors bilan, c'est-à-dire les engagements contractés dans le cadre des associations de communes ou d'ententes intercommunales, sont mentionnés sur la liste annexée. Ils s'élèvent au 31.12.2014 à CHF 4'905'777.59.